



COMMUNE DE LE TEIL

SESSION  
08/04/2021

-----  
**EXTRAIT**

**du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**  
-----

Objet :

Maîtrise foncière pour  
création du giratoire de la  
RN 102 et de sa voie de  
desserte

L'An Deux Mille Vingt et Un, le huit avril dans la salle Paul  
Avon, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session  
ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier  
PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29  
Présents : 23  
Absents : 6

Présents : MM Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Chasson, Dersi,  
Diatta, Durif, Faure-Pinault, Gaillard, Galiana, Gleyze, Griffe,  
Guillot, Heyndrickx, Jouve, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli,  
Segueni, Tolfo.

Pour : 28  
Abstentions : ...  
Contre : 1

Excusé(e)s : M. Chezeau (pouvoir à M. Noël), Mme Garraud (pouvoir à Mme  
Bayle), Mme Keskin (pouvoir à Mme Tolfo), Mme Lorenzo  
(pouvoir à M. Gleyze), Mme Mazellier (pouvoir à Mme Segueni)  
M. Vallon (pouvoir à M. Griffe).

Secrétaire : M. Griffe  
-----

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques ;  
Vu le Code civil ;

Dans le cadre de la réalisation du contournement de la RN 102 sur les communes du Teil et de Rochemaure,  
la commune de Le Teil doit s'assurer de maîtriser l'emprise foncière pour la réalisation du giratoire de la Sablière  
et de sa voie de desserte.

Pour cela, la commune doit acquérir une parcelle d'une superficie globale de 503 m<sup>2</sup> appartenant à EDF, situé  
Lieu-dit la Sablière. Le montant de la transaction étant inférieure au seuil de consultation de 180 000 euros, le  
service des domaines n'a pas été consulté.

Le prix de vente convenu avec le propriétaire est de CENT-VINGT EUROS (120,00 €).

Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,

**ACCEPTE** d'acquérir la parcelle CD n°204, située Lieu-Dit la Sablière, d'une superficie globale de 503 m<sup>2</sup> ;  
appartenant à Electricité De France (EDF) au prix de CENT-VINGT EUROS (120,00 €).

**DONNE** pouvoir à Monsieur Bernard NOËL, en sa qualité d'Adjoint à l'urbanisme, pour toutes les démarches et  
signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**AUTORISE** Monsieur Bernard NOËL, en sa qualité d'Adjoint à l'urbanisme, à signer l'acte de transfert de propriété correspondant.

Pour extrait conforme  
Le Maire  
**Olivier PEVERELLI**

